

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 avril 2024

Les membres de l'association VEXIN NATURE QUALITÉ DE VIE se sont réunis le 18 avril 2024 à 19H00, au siège de l'Association, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 28 mars 2024, par Alain RIOU, coprésident, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain RIOU, Président de séance, membre du conseil.

Il est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Isabelle HAUTEMER, membre du Conseil.

Monsieur Nicolas FILIPOVIC et Monsieur Denis POULAIN ont été désignés comme scrutateurs.

Soixante-quatre (64) membres étaient présents ou représentés à cette assemblée, sur un total de cent (100) membres, découlant de la feuille de présence émargée et signée par tous.

Conformément aux conditions fixées à l'Article 24 des statuts, un cinquième au moins des membres de l'association sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapports d'activité et financier 2023
- 2) Présentation du budget 2024
- 3) Montant des cotisations 2025
- 4) Point sur la situation du projet de carrière de Cahaignes, débat et éventuellement vote
- 5) Transformation de la Mairie école de Cahaignes
- 6) Modification des statuts de l'association relatifs à la composition du conseil et du bureau de l'association
- 7) Renouvellement des membres du Conseil
- 8) Questions diverses

1) RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER 2023

RAPPORT D'ACTIVITE

Alain RIOU fait la lecture du rapport d'activité à l'Assemblée Générale :

L'association Vexin Nature Qualité de vie est née en septembre 2022 de la volonté du Collectif qui s'était spontanément constitué trois mois plus tôt à l'annonce d'un projet de carrière en bordure du village de Cahaignes, de donner plus de force et de légitimité à son action en se constituant en une association loi de 1901.

Ses membres fondateurs lui avaient fixé comme mission s'agissant du projet de carrière Terreal de :

- Porter la parole de l'opposition au projet de carrière qui représente 90% des foyers de Cahaignes ;
- Mener des discussions/négociations avec les différentes parties prenantes au projet ;
- Mener un lobbying actif auprès de l'ensemble des élus de l'Eure et des médias locaux ;
- S'informer par tous moyens sur l'avancée du projet ;
- Et enfin tenir la population locale informée de l'actualité du projet, des actions de l'association et s'efforcer de la mobiliser (Flash-infos, site internet, communication de courriers/documents, organisation de réunions publiques...).

Durant l'année écoulée, le Conseil de l'association a notamment (dans l'ordre chronologique) :

- Participé à une réunion en janvier avec Terreal et Vexin-sur-Epte afin, dans la foulée de la réunion qui s'était tenue chez le sous-préfet en octobre 2022, de prendre connaissance des conditions dans lesquelles seraient relancées, ou lancées, des études en matière de bruit, stabilité des sols et de recomposition paysagère.
- Lancé en mars un site internet destiné à faciliter notre communication, interne et externe.
- Mené une campagne d'adhésions qui a permis de réunir 93 adhérents (contre 106 en 2022), dont 78 Cahaignois (86), 6 habitants d'autres villages de Vexin sur Epte, 2 de communes proches de VSE et 7 d'autres régions de France, parents ou amis de Cahaignois.
- Participé le 5 mai à l'invitation du sous-préfet des Andelys, à une deuxième réunion de concertation regroupant, outre le sous-préfet, des représentants des services de l'État et de Terreal, des élus de Vexin sur Epte et de SNA et deux représentants de l'Association.
- Organisé une réunion publique le 15 mai à laquelle était invité l'Adjoint à l'urbanisme de VSE, afin d'informer les habitants de Cahaignes des derniers développements du projet. Une petite centaine d'habitants étaient là.
- Adressé le 2 juin une lettre ouverte au préfet de l'Eure qui a été largement reprise dans le Démocrate de Vernon. Le préfet a répondu à l'association qu'il recevrait une délégation de ses représentants entre la fin de l'enquête publique et sa prise de décision.
- Interpellé l'Adjoint à l'urbanisme de VSE et la référente du village de Cahaignes sur la création d'une petite dizaine de logements sociaux en lieu et place de l'actuelle Mairie-École, annoncée dans les documents du PLU soumis à l'enquête publique. Il faut rappeler à ce sujet que la position de l'association n'était pas tant de s'opposer à la création de logements sociaux en tant que telle que 1) de s'opposer à la pertinence de Cahaignes, village sans commerces, sans services, sans transports en commun, comme lieu d'accueil de gens réputés vulnérables et disposant de peu de ressources, 2) de continuer de défendre l'idée de maintenir le site "dans son jus" et dans sa dimension paysagère et d'en faire un espace communautaire, intergénérationnel, pour redonner un peu de vie dans notre village devenu malheureusement un assez triste village.
- Contribué activement à l'enquête publique sur le PLU.
- Participé le 3 juillet à une réunion sur le PLU et en particulier la transformation de la Mairie-École avec Thomas Durand, Jérôme Richard et Angelina Bylykbaschi.

- Organisé le 5 juillet une réunion d'information avec les habitants sur cette question de la transformation de la Mairie et plus généralement sur l'enquête publique du PLU.
- Participé le 11 décembre à une réunion avec Terreal en présence de Jérôme Richard, en "préparation" des réunions d'information organisées par Terreal à l'attention des habitants de Cahaignes, les 12 et 15 décembre.
- Transmis au Maire de VSE un dossier de demande de subvention pour 2024 pour un montant de 2000 euros (500 reçus en 2023)
- Maintenu un contact étroit avec nos principaux élus de Vexin-sur-Epte et de SNA afin de parvenir à fédérer autant qu'il était possible une opposition solide contre le projet de Terreal.
- Envoyé quelques 14 lettres d'information et flash-infos à ses membres et/ou aux habitants et mis 14 articles en ligne sur le site internet.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2023

Françoise RENAULT présente à l'Assemblée Générale le rapport financier 2023 de l'Association :

REVENUS

Solde créditeur au 31 décembre 2022 :		1.721,32 €
Revenus 2023 :		
Cotisations 2023 - 93 adhérents :		
	Espèces	230,00 €
	Chèques	1.740,00 €
	Virements	100,00 €
		2.070,00 €
Solde cagnotte Leetchi:		87,39 €
Remboursement gestion compte Crédit Mutuel		19,50 €
Subvention Vexin-sur-Epte		500,00 €
	TOTAL	4.398,21 €

DÉPENSES :

Frais de gestion compte bancaire Crédit Mutuel	46,66 €
Frais de fonctionnement (bénévolat)	0,00 €
Provision hébergement site internet	50,00 €
TOTAL	4.398,21 €

Solde créditeur au 31 décembre 2023 **4.301,55 €**
(Dont 4.000,00 € placés le 10 octobre 2023 sur un livret Bleu Association)

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

2) PRESENTATION DU BUDGET 2024

Françoise RENAULT présente à l'Assemblée Générale le budget 2024 de l'Association :

Ce budget est évidemment très dépendant de la décision que nous prendrons au sujet d'un possible recours devant le Tribunal administratif

REVENUS

Solde créditeur au 31 décembre 2023 :	4.301,55 €
Revenus 2024 arrêté au 26 mars 2024 :	
Intérêts du Livret bleu association :	25,31 €
Cotisations 2024 - 32 adhérents à date :	500,00 €
Remboursement gestion compte Crédit Mutuel	11,94 €
Subvention Vexin-sur-Epte	0,00 €
TOTAL	4.838,80 €

DÉPENSES :

Frais de gestion compte bancaire Crédit Mutuel	11,94 €
Frais de fonctionnement (bénévolat)	0,00 €
Frais de mission-réception (réunion-galette du 05/01/2024)	284,34 €
Frais hébergement site internet 2023 et 2024	99,19 €
Frais d'avocats 2 ^{ème} enquête publique	1.188,00 €
Reprise de provision 2023 sur site internet	- 50,00 €
TOTAL	1.533,47 €
Solde créditeur au 26 mars 2024 :	3.305,55 €

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

3) MONTANT DES COTISATIONS 2025

Le montant des cotisations pour l'année civile 2025 est fixée à €.10,00 pour une personne physique et €.50,00 pour une personne morale ou un membre bienfaiteur.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

4) POINT SUR LA SITUATION DU PROJET DE CARRIERE DE CAHAIGNES, DEBAT ET EVENTUELLEMENT VOTE

- Manifestation devant la préfecture de l'Eure à Evreux le 17/02/2024. Neuf (9) membres de l'association résidents à Cahaignes étaient présents à l'évènement.

- Mme Françoise Renault rend compte de la réunion du 04/03/2024 de 18h30 à 20h00 avec Mr le Préfet BABRE, Mr le Sous-préfet des Andelys LEBAS, Mr VILCOT de la DREAL, Mr RICHARD de VSE, Mme RENAULT et Mr CHAUMIER de VNQV. Les points suivants ont pu être abordés : recul des 330 m, hydrologie, remblais, trafic poids lourds, création commission de suivi contrôle. Les points concernant l'environnement, la dévalorisation du bâti, les compensations financières, les bruits et poussières n'ont pu être abordés.

- Avis favorable du Préfet par arrêté en date du 19/03/2024 précisant que :
 - La durée d'exploitation de 30 ans a été réduite à 15 ans ;
 - La distance entre la première maison et les limites d'exploitation de la carrière a été étendue de 65 m à 330 m ;
 - L'arrêté préfectoral énonce comme condition à sa signature l'engagement de la société TERREAL à ne pas demander d'extension géographique du périmètre d'extraction dans la zone comprise entre le village et la carrière ;
 - Entre les premières habitations et les limites de la carrière sera créée une trame verte, avec mise en place d'ensembles boisés plantés en chênes truffiers sur une surface de 4 hectares. Cette trame verte sera complétée par la création de corridors écologiques reliant des boisements existants au nord et au sud ;
 - TERREAL aménagera une nouvelle voie d'accès pour les camions desservant la carrière qui ne traverseront donc pas le village de Cahaignes ;
 - Une commission de suivi de site est créée, présidée par le sous-préfet des Andelys, elle réunit les services de l'État, les collectivités concernées, les associations de protection de l'environnement et la société TERREAL. Ce comité de suivi comprendra au minimum 1 représentant des riverains et 1 représentant des associations locales ce qui pourrait permettre à l'association de revendiquer la délégation de deux de ses membres à ce comité. Elle se réunira au moins une fois par an afin de suivre l'exploitation et la mise en œuvre des dispositions contenues dans la demande d'autorisation et l'arrêté préfectoral.

Le Conseil regrette cette décision qui va à l'encontre des positions largement exprimées par l'association et par les élus de Vexin-sur-Epte, de SNA et de Vernon. Il regrette en particulier que cette décision n'ait pas été précédée par les contre-expertises sur les dossiers hydrologie et faune-flore, qui s'imposaient et que l'association n'a cessé de réclamer depuis la dernière enquête publique. Enfin, s'agissant de l'argument mis en avant par le préfet de l'interdiction faite à Terreal de demander, au terme des 15 ans, une extension sur la zone comprise entre les 330 mètres et les premières maisons du village, le Conseil émet les plus grandes réserves sur la solidité dans le temps d'une telle interdiction.

- Sophie AROUET informe l'assemblée de la possibilité de faire un recours amiable auprès du Préfet dans les 2 mois après décision de l'arrêté.

La proposition d'un recours devant le Tribunal administratif sera soumise aux membres de l'association lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, les coûts liés à la procédure étant de l'ordre de € 15.000,00.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

5) TRANSFORMATION DE LA MAIRIE ECOLE DE CAHAIGNES

Alain RIOU fait lecture de la lettre ouverte qui va être adressée à Mr Thomas Durand, Maire de Vexin-sur-Epte et à Mr Jérôme Richard, Adjoint à l'urbanisme de Vexin-sur-Epte, concernant l'opposition au projet de création de logements à vocation sociale en lieu et place de l'ancienne Mairie-École de Cahaignes.

Cette lettre est signée par les membres du nouveau conseil présents à la séance.

Sophie AROUET fait lecture de la pétition qui va également être remis à Mr Thomas Durand, Maire de Vexin-sur-Epte et à Mr Jérôme Richard, Adjoint à l'urbanisme de Vexin-sur-Epte.

Ces documents sont annexés au procès-verbal.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

6) MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RELATIFS A LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Sophie AROUET présente à l'Assemblée les modifications à apporter aux statuts :

III – Administration de l'Association

Article 12

L'Association est administrée par un Conseil composé de 5 à 12 membres, élus et rééligibles.

Les membres du Conseil sont élus pour une durée de 3 ans par l'Assemblée générale, parmi les membres actifs majeurs de l'Association, résidant à Vexin sur Epte

- Chaque année, l'Assemblée Générale pourvoit au renouvellement des mandats arrivés à expiration.

Proposition - **Article 12** : « L'association est administrée par un Conseil composé de 4 à 12 membres ... » (au lieu de 5)

Article 13

En cas de démission d'un des membres du Conseil, ce dernier a qualité pour coopter un nouvel Administrateur parmi les membres actifs de l'Association, dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale. La nomination des Administrateurs cooptés est soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée générale. Les décisions prises avec le concours des Administrateurs cooptés demeurent valables, même en cas de leur non-ratification par l'Assemblée générale. La durée du mandat d'un Administrateur coopté est celle de l'Administrateur défaillant qu'il est réputé remplacer.

Au cas où le nombre des Administrateurs est, ou devient, inférieur à 5, les Administrateurs élus doivent, dans un délai de 3 mois, coopter autant d'Administrateur(s) que nécessaire pour rester en conformité avec les présents statuts.

Proposition **Article 13** : « Au cas où le nombre des administrateurs est ou devient inférieur à 4 . » (au lieu de 5)

Article 14

Le Conseil choisit parmi ses membres, un Bureau composé au minimum de :

- un président,
- un vice-président,
- un secrétaire,
- un trésorier.

Le Conseil peut substituer à ce schéma de gouvernance une gouvernance avec co-présidence, avec ou sans vice-président. Dans ce cas, le Conseil définit les attributions de chacun des co-présidents.

En cas de vacance d'un des membres du Bureau, le Conseil procède au renouvellement des postes vacants.

Le Bureau est chargé de l'exécution des décisions du Conseil.

Proposition **Article 14** : Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé au minimum d'un(e) président(e) et d'un(e) trésorier(ère). Le conseil peut enrichir ce schéma de gouvernance avec un(e) co-président(e) et un(e) secrétaire

Article 18

Le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il adresse les convocations, rédige les procès-verbaux des réunions ou Assemblées et d'une manière générale toutes les écritures qui concernent l'Association, sauf celles liées à la comptabilité.

Proposition **Article 18** : « Quand il y a un(e) secrétaire, il ou elle est chargé(e) ... » (la suite de l'article reste inchangée)

Article 19

Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il effectue tous paiements et reçoit, sous la surveillance du Président et du Vice-président (des co-présidents en cas de co-présidence), toutes sommes dues à l'Association. Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Conseil.

Proposition **Article 19** : « Quand il n'y a pas de secrétaire le ou la) trésorier(ère) assume cette charge ou la partage avec le ou la Président(e) selon les besoins.... ».

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

7) RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

a) Nomination d'une trésorière par intérim

Suite à la démission de Philippe LEBRANCHU du bureau et de son mandat de trésorier, le Conseil a proposé à Madame Françoise RENAULT, qui l'a accepté, de reprendre le poste de

trésorière par intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2024 (décision du conseil
31/08/2023).

b) Validation des adhésions à date

L'assemblée adopte à l'unanimité les adhésions à date telles que rapportées dans le document joint au présent PV.

c) Démissions

- Mr Didier ANFRY démissionne de sa fonction de membre du conseil
- Mr Alain RIOU démissionne de sa fonction de coprésident et de membre du conseil après la passation des pouvoirs,
- Mme Françoise RENAULT démissionne de sa fonction de membre du conseil

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

d) Mandats arrivés à expiration

Conformément à l'article 12 des Statuts, l'Assemblée Générale doit pourvoir au renouvellement des mandats arrivés à expiration des membres du Conseil d'Administration, à savoir ceux de Mme Isabelle HAUTEMER et Mr Charles ALLAIRE (décision du Conseil du 13 septembre 2022).

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

e) Candidatures

Ont présenté leur candidature pour faire partie du Conseil :

- Mme Nathalie BARBOSA ROA
- Mr Gérard COLLIOU
- Mme Isabelle HAUTEMER
- Mme Silvia TRITSCHLER

Mmes BARBOSA ROA, HAUTEMER et TRITSCHLER se présentent devant l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, et conformément aux statuts, **l'Assemblée Générale a adoptée à l'unanimité** de les élire pour 3 ans comme membres du Conseil de l'Association, portant ainsi son effectif à sept (7) administrateurs.

8) QUESTIONS DIVERSES

Ci-après, synthèse des expressions faites par les membres de l'Assemblée Générale lors de la séance :*

- Mr BRAOUEZEC pose la question de l'appel à cotisations 2024 qui n'a pas été fait ?
- Mr MAURICE demande des précisions quant aux frais d'avocats concernant la 2^{ème} enquête publique.
- Mr GABILLON propose de modifier les statuts ou le règlement intérieur concernant la date d'adhésion : possibilité d'une adhésion de date à date ou d'AG à AG.
- Mr FILIPOVIC évoque qu'il aurait fallu orienter la demande de subvention vers des frais de fonctionnement et non d'avocat.

Mr LEBRANCHU évoque l'utilisation des frais de fonctionnement.

Mr GOUAULT s'exprime sur les nuisances réelles liées à la carrière et notamment celles dues au parcours emprunté par les camions sur Sénancourt.

Mr MAURICE et Mme GUILLOUX s'expriment sur la légitimité de la présence de Mr RICHARD au rendez-vous du Préfet.

Didier ANFRY s'exprime sur le fait que les recours n'empêcheront pas le début de l'exploitation, ceux-ci ne sont pas suspensifs.

Mr MAURICE pose la question de savoir si Vexin sur Epte pourrait déclencher une demande de contribution dans les villages ?

Réponse : cela n'est pas possible

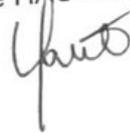
Mme BARBOSA ROA s'exprime sur le fait que Vexin Nature qualité de Vie doit pouvoir développer d'autres sujets dans les autres villages de VSE.

Mr FILIPOVIC s'exprime sur d'éventuels actions qui pourraient être menées à Vernon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président de Séance
Monsieur Alain RIOU

La secrétaire de séance
Isabelle HAUTEMER



Autres membres du Conseil présents

Gérard COLLIQU



Silvia TRITSCHER



Sophie BROUET



Nathalie Barbosa Roa



SCRUTATEURS :



Denis Paulain